

de l'extrême gauche se détachent de cette majorité dont ils ont fait partie, mais de conlammation cette nouvelle constitution comme n'étant pas d'une complète orthodoxie républicaine.

Voici maintenant le doucereux et larmoyant Jules Simon qui, malgré toutes ses oratoires pour conserver l'accord dans la coalition des gauches, trouve moyen de mécontenter la fraction du centre gauche représentée par le *Journal des Débats*. Cette feuille déclare à M. Jules Simon que tout le centre droit et la majorité du centre gauche persistent à vouloir la nomination des maires par le gouvernement et le scrutin d'arrondissement.

Nous verrons, à Versailles, dans quel état va revenir cette majorité du 25 février.

Un dialogue d'hier, sur les boulevards : — Eh bien, la politique ? disait quelqu'un qui vient de passer un mois à la chaise.

— Eh bien, les républicains s'agitent ; les orléanistes les mènent.

Le contraire ne serait-il pas plus près de la vérité ?

On croit généralement peu à la nomination de M. Sazerac de Forge comme préfet de l'Oise. M. Chopin est déplacé sur le désir du duc d'Aumale, et celui-ci, actuellement, ne saurait s'accommoder du préfet qui a volontairement ou non contribué à faire l'élection Bourgoing.

On assure que le gouvernement serait très-frappé du rôle qu'a joué la réunion de la rue d'Aras dans l'élection Engelhard, et que l'enquête provoquée par les excentricités de ce nouveau *Club des Jacobins*, — c'est le nom qu'il porte dans le quartier, — pourrait bien aboutir à quelque mesure significative.

On remarque beaucoup l'approbation toute nouvelle donnée par la *Republique française* au discours que M. L. Blanc a prononcé samedi. La conclusion, pour bien des gens, est que le terrain sur lequel républicains et intrançais se sont reconciliés, serait d'avance choisi : ce sera celui de la guerre à l'Eglise, inspirée par cette haine commune que M. Thiers lui-même est arrivé à partager.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Chevaux de fer d'intérêt local. — Ligne d'Armentières à Tourcoing et Roubaix. Etude de tracé définitif.

Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, officier de la Légion d'Honneur, Vu la demande présentée le 25 septembre 1875 par M. Dathis, tendant à obtenir l'autorisation de procéder sur le terrain aux opérations nécessaires pour l'étude définitive, le piquetage et l'établissement du plan parcellaire du chemin de fer d'intérêt local d'Armentières à Roubaix et Tourcoing qui lui a été concédé par décision du Conseil général du Nord en date du 29 août 1872 ; Vu les lois des 16 septembre 1807 et 12 juillet 1865 et le décret du 8 février 1863 ;

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt public, de faciliter les études dont il s'agit ;

Arrêtons : Art. 1er. — Les agents de M. Dathis sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, à y poser des repères, planter des balises et faire des sondages pour effectuer les études précitées sur les territoires des communes ci-après désignées, savoir :

Armentières, Houplines, Frelinghien, Quesnoy-sur-Deule, Verlinghem, Vambrechies, Bondue, Linselles, Marcq-en-Barœul, Mouveaux, Tourcoing et Roubaix.

Art. 2. — Tout enlèvement de repère ou balise sera poursuivi conformément à l'article 438 du code pénal.

Art. 3. — Les agents de M. Dathis devront s'abstenir, avec le plus grand soin, de tout ce qui pourrait nuire à la propriété sans utilité pour les opérations, ils atténueront, autant qu'il dépendra d'eux, les dommages inévitables. Ils ménageront, en un mot, la propriété autant que le permettront les exigences réelles des études.

Art. 4. — Les indemnités envers les tiers seront réglées autant que possible à l'amiable, et, à défaut, dans les formes voulues par la loi du 13 septembre 1807 et le décret du 8 février 1866.

Art. 5. — Le présent arrêté sera notifié à MM. les maires des communes mentionnées en l'article 1er qui le feront publier et afficher.

Il en sera adressé ampliation à M. Dathis et à M. l'ingénieur en chef du contrôle des chemins de fer d'intérêt local du département chargé d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution des dispositions ci-dessus.

Fait à Roubaix, le 5 octobre 1875. Pour le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, Le Secrétaire Général délégué, Signé : CORIN.

Pour ampliation : Le Conseiller de Préfecture faisant fonctions de Secrétaire-Général. Signé : FORTSTRA.

Pour copie conforme : Le Maire de Roubaix, LOUIS WATINE-WATTINNE, adjoint.

Le conseil municipal se réunira le vendredi 15 courant, à 7 h. 1/2 du soir. L'ordre du jour porte :

1° Communication au sujet des eaux de la Lys ; 2° Rapports de Commissions ; 3° Objets divers.

Dans le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal de vendredi dernier, le paragraphe relatif à l'agrandissement de l'abattoir doit être rectifié ainsi :

« Le Conseil ajourne la proposition de M. le préposé de l'octroi, au lieu de rejette. »

Mme la maréchale de Mac-Mahon était attendue aujourd'hui à Montigny, près Douai, où elle vient passer huit jours près de son amie, Mme Lambrecht.

M. Louis Reybaud, l'auteur du livre si connu *Jérôme Paturot*, est souffrant depuis quelques jours, et son indisposition est de nature à donner de l'inquiétude à ses amis.

Les nouvelles de Carpeaux sont de plus en plus mauvaises. L'enflure des membres a augmenté encore. L'illustre statuaire a perdu la vue presque entièrement, il peut à peine manger.

M. Négrier, commandant du 25^e bataillon de chasseurs à pied, passe lieutenant-colonel au 140^e de ligne.

Le *Journal officiel* annonce la nomination au grade de colonel d'artillerie de M. Henri-Léon Liégeard, lieutenant-colonel au 34^e régiment, et qui a été durant plusieurs années commandant d'artillerie de la place de Lille.

Ainsi que l'annonçaient hier nos dépêches relatives à l'organisation prochaine de l'armée territoriale, l'arrondissement de Lille serait appelé à fournir le premier des 156 régiments d'infanterie que cette organisation comportera.

Les nominations suivantes viennent d'être faites dans le ressort de l'Académie de Douai :

M. Joffroy, licencié ès-sciences, professeur pour l'enseignement secondaire spécial au collège de Saisons, est nommé professeur de mathématiques au dit collège, en remplacement de M. Desmartez, appelé à d'autres fonctions. Il est remplacé par M. Desvaux, élève breveté de l'Ecole Normale de Cluny.

M. Guyot, licencié ès-sciences, maître répétiteur au Lycée St Louis, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (emploi nouveau).

M. Verbaère, chargé, à titre de suppléant, de la classe de 8^e au collège d'Aras, pourvue avec M. Carton, du collège de Cassel.

M. Malieuc, bachelier ès-lettres et ès-sciences, maître répétiteur au lycée St-Louis, est nommé professeur de sciences au collège de Bailleul, en remplacement de M. Genyresse, nommé professeur de physique au collège de Quesnoy.

M. Moussu, élève breveté de l'Ecole Normale de Cluny, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire

en ce moment, était un acte de justice.

Alonso Cano était devenu d'une pâleur livide.

— Après ? après ?... dit-il.

Miguel reprit :

— Nous étions en face l'un de l'autre, armés, les yeux brûlés d'une flamme terrible ; des menaces se pressaient sur nos lèvres, et une sorte de prudence que ni l'un ni l'autre nous n'essayions de définir, les retenait encore... Il me tardait de jeter à la face de Lello ce mot sanglant : « C'est toi qui es cet homme ! » et peut-être eût-il été foudroyé comme David quand le prophète Nathan lui reprocha son double crime... Lello Lelli, de son côté, paraissait dévoré de l'impudence de connaître ce que mes paroles cachaient de mystérieux et de menaçant. Il n'osait me le demander ; le plus simple était donc de me tuer pour s'assurer de mon silence, si j'avais des soupçons ; en admettant que j'eusse parlé au hasard, une vie de plus ou de moins pesait si peu dans l'esprit de Lello Lelli qu'il me pouvait ajouter sans grand scrupule à la liste de ses morts.

Quant à moi, je ne songeais pas à le tuer. Ce que je voulais, c'était sa vie à

spécial (physique, 2^e chaire) au collège de Cambrai (emploi nouveau).

M. Giroi, professeur de mathématiques au collège de Valenciennes, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Un congé d'inactivité, avec traitement jusqu'à la fin de l'année scolaire 1875-76 est accordé, sur sa demande, à M. Châré, professeur de physique au lycée de Laon.

Un congé d'inactivité est accordé, sur sa demande, à M. Thomas, professeur de l'enseignement secondaire spécial, et suppléé par M. Lefebvre, professeur pour l'enseignement spécial au même collège.

Dans la liste d'admission des volontaires d'un an, que nous avons publiée avant-hier, il faut lire M. Paul Mulliez, de Roubaix, et non M. Paul Mulliez, de Cambrai.

Une touchante cérémonie a eu lieu jeudi dernier dans la chapelle des Frères des Ecoles chrétiennes, à Tourcoing. Deux vénérables vieillards, le frère Gérard, ancien directeur de Tourcoing, et le frère Ribier, ancien directeur de Bergues, célébraient la cinquantième année de leur profession religieuse. Ce qui donnait un intérêt tout particulier, c'est que le premier de ces vétérans de l'enseignement a passé presque toute sa vie dans notre cité, dit l'*Indicateur*. Il n'est peut-être pas à Tourcoing de nom plus populaire, ni plus universellement aimé.

La Société industrielle du Nord de la France rappelle aux personnes qui seraient disposées à prendre part au concours de 1875, que les mémoires et travaux destinés à ce concours doivent lui être adressés avant le 30 octobre présent mois.

Les questions proposées sont au nombre de cinquante-sept, dont :

Seize par le comité de génie civil.

Onze par le comité des arts chimiques et agronomiques.

Vingt-et-une par le comité de la filature et du tissage.

Trois par le comité du commerce et de la banque.

Six par le comité d'utilité publique.

En outre de ces sujets d'étude, la Société décernera dix prix ou médailles spécifiés, savoir :

Cinq (fondation Kuhlmann. — Médailles de 500 fr.) pour les progrès les plus signalés dans la région sur les industries chimiques et agronomiques.

Quatre (donation de la Chambre de commerce, médailles de 500 fr.) pour les progrès les plus signalés dans la région sur les arts textiles et le commerce.

Six (fondation Verkinden, prix de 100 fr.) pour les élèves des cours public d'anglais et d'allemand.

Les fondateurs de ces prix ont voulu que leur contribution à faire voyager un élève d'une des écoles de Lille.

Un (donation Laurent, prix de 500 fr.) pour l'auteur d'une étude économique.

Un (donation Crespel, prix de 500 fr.) pour l'inventeur d'un système pratique de peignage mécanique.

On peut se procurer le programme complet, au secrétariat de la Société, rue des Jardins, 29.

Si nous sommes bien informés, les rapports de police font foi d'une recrudescence dans les cas d'ivresse publique et manifeste. La préfecture préparerait des ordres nouveaux et plus pressants encore que par le passé, destinés aux agents de l'autorité, afin de donner sur ce point le dernier mot à la loi. Avis aux cabaretiers qui, en accueillant trop facilement ou en retenant après l'heure des hommes ivres, deviennent les complices du désordre.

Un batteur de matelas nommé Henri Braille, qui demeure route de Wattrelos, est mort subitement hier à son domicile. Il a succombé aux suites d'une hernie, sans autre avertissement préalable qu'une certaine douleur plus caractérisée, résultant de son mal.

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé et condamné samedi les in-

franchement de Leers qui s'étaient dernièrement, ainsi que nous l'avons rapporté, rendus coupables d'offenses et de voies de fait à l'égard de deux gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions. Dehok, le principal inculpé, s'est vu infliger deux mois de prison et 16 fr. d'amende ; ses camarades ont été condamnés à la même amende et à un mois de prison. Après cette sentence rendue, le président a félicité les gendarmes de leur conduite dans toute cette affaire en ajoutant que M. le préfet du Nord en serait avisé afin qu'il leur en fut tenu compte.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience de lundi, a prononcé plusieurs condamnations assez importantes.

Il a infligé deux ans de prison au sieur Godefroy, qui, ayant trouvé arrêtée, sur la route, une voiture attelée, appartenant à un marchand de charbon de Quesnoy, a trouvé tout simple de s'y installer et de faire partir le cheval au galop, pour vendre l'animal et la carriole à l'un des premiers relais.

Le tribunal condamne encore à un an de prison le galut L. Cota qui, non content d'abandonner sa Dulcinée, a emporté, sans doute en souvenir affectueux, ses vêtements et ses literies. Enfin, un an de prison est infligé à la femme Auguste Ecklant, accusée par une vieille femme qu'elle avait reçue chez elle de lui avoir pris trois pièces de 20 francs pendant son sommeil.

On vient d'arrêter un nommé Adolphe Guillemette avec sa femme Eugénie Blaton, pour infraction à un arrêté d'expulsion rendu contre eux, sous l'empire.

Le corps du garçon brasseur de Lille, disparu depuis huit jours, Louis Lehoucq, a été retrouvé lundi vers 6 heures du matin dans le port Vauban.

Sa montre s'était arrêtée à minuit moins 20. Il avait encore dans la poche son porte-monnaie, une bourse et des photographies. Aucun désordre ne se révélait dans ses vêtements et il ne portait aucune trace de violence.

Toute idée de crime doit donc être écartée. Lehoucq était âgé de 28 ans.

Une imprudence, dont les suites auraient pu coûter cher à son auteur, s'est produite, dimanche matin, rue Notre-Dame à Lille. Un garçon boucher voulut devancer un car des tramways qui passait. Il fut renversé et fortement contusionné à la poitrine. Si le conducteur du car n'avait pu presque instantanément arrêter son attelage, le boucher eût été inévitablement broyé sur les rails. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie qui fait l'angle des rues de Valenciennes et de Valenciennes, il a pu être reconduit à son domicile.

LETRES MORTUAIRES ET D'OIRE. — *Journal de Valenciennes*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Valenciennes*.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉCIMALE

C. DM.

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33 00

Pain blanc.

Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36 00

Pain de fleur dit pain français.

Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4 875

Les quatre pains, à 9 75

Les huit pains, à 39 00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 11 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Cours public de physique. — Mercredi 13 octobre à huit heures du soir. — Notions préliminaires de physique ; propriétés générales des corps et applications de ces propriétés.

AVIS IMPORTANT

Les contribuables sont prévenus que par suite de la division de la perception de Roubaix, leurs contributions doivent être soldées sans délai : à conséquence des poursuites urgentes vont être dirigées contre les personnes en retard.

Le Percepteur de Roubaix, GALLANI D'ISTRIA, Grande-Rue, 11, 2^e cour.

L'administration municipale cherche à se rendre compte de l'utilité que pourrait présenter la création à Roubaix de cours publics de langues espagnole et italienne. Les personnes qui désireraient suivre l'un ou l'autre de ces cours sont priées de s'inscrire chez M. Faidherbe, secrétaire du Comité des Ecoles académiques.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

1^o QUAL. 2^o QUAL. 3^o QUAL.

Jeuf le k^o 1.79 1.51 1.22

Yache > 1.78 1.37 1.04

Taureau > 0.00 0.00 0.00

Veau > 1.86 1.47 1.32

Mouton > 1.95 1.85 1.65

Porc > 1.65 1.60 1.55

Roubaix, le 9 Octobre 1875. Le Maire de Roubaix, G. DESCAT.

Faits divers

— On annonce la mort de M. Marbeau, président de la société des orches.

— On va commencer prochainement à Lourdes la construction d'une cathédrale catholique de l'archidiocèse de Westminster. Ses dimensions seront égales à celles de Notre-Dame de Paris. Elle aura 400 pieds de longueur, 144 pieds de largeur, et la hauteur de la grande nef sera de 130 pieds. Cette église sera construite dans le style ogival anglais de la seconde moitié du 13^e siècle. Les frais de cette construction grandiose seront couverts par des dons volontaires. Le cardinal Manning s'est inscrit en tête de la liste de souscription par un don personnel de 25,000 fr. indépendamment de 125,000 qui lui avaient été confiés par d'autres personnes dans le même but. Parmi les souscriptions se trouvent l'empereur et l'impératrice d'Autriche, la reine Isabelle d'Espagne et tous les grands noms de l'aristocratie catholique d'Angleterre.

— On lit dans la *Presse* : Cette après-midi, l'ancien chef de départ du *Français* s'est rendu aux bureaux du journal, armé d'un revolver, dans l'intention de tuer le caissier. N'ayant pu mettre son projet à exécution il s'est tiré deux coups de revolver dans la tête. On l'a transporté à l'hospice.

— Le jeune commis Henri Robert, qui avait été frappé, sur le boulevard St-Germain, par M. Marembot, va tout à fait mieux.

— A la suite de l'arrestation d'un malfaiteur pris en flagrant délit d'attaque nocturne, la police découvrit notamment qu'il était affilié à une bande de voleurs qui se dispersait la nuit dans Paris, divisée en escouades. Les membres de la bande avaient pour point principal de réunion le péristyle du théâtre de l'Ambigu. Ils s'y rendaient entre trois et quatre heures du matin ; les premiers arrivés s'asseyaient sur les marches qui existent sous l'auvent de la façade et attendaient les retardataires. La nuit dernière, dit *La France*, la bande devait tenter un hardi coup de main dans le faubourg Saint-Germain, où tout le monde devait donner. La police avait été avertie. A quatre heures et demie du matin, quatorze d'entre eux, cernés par les agents, étaient arrêtés et envoyés sous bonne escorte au dépôt de la préfecture.

— M^{lle} Hortense Monceur, qui a reçu deux coups de revolver dans le drame de la rue Geoffroy-Marie, est dans un état qui cause les plus vives inquiétudes. Les chirurgiens de l'hôpital Lariboisière n'ont pu extraire qu'une balle.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. — Le tribunal de Southwark a consacré ses audiences de mardi et jours suivants à l'enquête publique relative au crime de Withchapel-Road. Henri Wainwright, est définitivement accusé de l'assassinat de Harriet Lane, et Thomas Wainwright d'avoir aidé son frère à cacher le crime. Le seul témoin nouveau qui ait été entendu est la dame Foster chez qui Harriet Lane, portant alors le nom de Mme King, a habité pendant plusieurs mois de l'année dernière, Mme Foster a dit qu'elle pense que Thomas Wainwright est l'homme qui, sous le nom de Teddy Friexke a rendu visite à Harriet pendant que celle-ci habitait chez elle.

A chaque audience un grand nombre de témoins sont entendus, mais bien peu d'entre eux sont en mesure de rien ajouter aux dépositions que nous connaissons déjà. Charles Sawyer, qui a été l'employé d'Henri Wainwright, a dit qu'un jour, en nettoyant un des pupitres de l'accusé, il y a trouvé un paquet de balles de revolver, mais il n'a jamais vu d'armes de cette espèce en la possession de son patron.

Frédéric Pettigrow a déclaré que c'est lui qui a vendu à Thomas Wainwright la bûche et le couperet dont, selon toute probabilité, Henry Wainwright a fait usage pour déterrer et découper le cadavre de Harriet Lane. Elisabeth Taylor a été rappelée pour donner de nouvelles explications sur la nature de la cicatrice que Harriet, sa sœur, avait à la jambe. La prochaine audience de l'instruction publique a été fixée à jeudi.

UN VOL CURIEUX. — M. le comte Lepic, qui possède dans le département de Seine-et-Oise, tout près de Fontainebleau, le château d'Andrésy, vient d'être victime d'un vol commis avec une audace inouïe, et qui semble indiquer que les auteurs ne sont pas de vulgaires voleurs.

Après s'être introduit dans le salon en brisant le volet d'une fenêtre donnant sur le parc, ils ont bien pris un portefeuille renfermant environ sept mille francs, mais ils ont enlevé le plus grand nombre possible d'objets d'art dont est plein ce château, qui renferme de magnifiques collections.

Il ne s'en est suivi que peu de chose, et il n'est fait main basse sur les papiers de famille du comte Lepic et, ce qui est encore plus curieux, sur la correspondance du comte Lepic, avec Napoléon I^{er}, Murat, le roi Joseph et Napoléon III. Qu'est-ce que diable les voleurs de ces papiers vont donc bien pouvoir en faire ?

Il faut dire, en outre, que les malfaiteurs ont fait tout leur possible pour emporter un plus riche butin ; dépités sans doute de n'avoir pu faire à vol plus profitable, ils ont tout bouleversé dans le château, brisé les meubles à coups de hache, déchirant les tapisseries de haute lisse, éventrant les fauteuils, déséminant dans les salles du bas, et même dans le parc, tous les papiers qu'ils avaient jugés inutiles et sans valeur.

Des recherches actives sont faites par les autorités, et il n'est pas douteux qu'on ne retrouve bientôt les auteurs de ce vol inqualifiable.

LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux de société, trop nombreux pour être énumérés ici ; des jeux d'esprit, tels que bouillottes, vers croisés, vers figurés, anagrammes, énigmes, charades, rebus, mots carrés, etc. ; des jeux ayant pour base les mathématiques, la physique, la chimie, etc. ; de la magie des salons ; des écritures secrètes ; de la physiologie et de la minique ; des amusements de salon (art de découper, de modeler en papier, etc.) ; des jeux d'enfants, de l'architecture amusante ; des récréations diverses qui peuvent exercer l'esprit sans donner de l'animation à une conversation ennuyeuse ; des curiosités de la linguistique, de la littérature, de l'histoire et des sciences.

On le voit, aucun programme n'est plus attrayant, plus pittoresque.

La *Revue* donne de nombreuses primes : Deux livraisons par mois. — Abonnements : 12 fr. par an. — Adressez les abonnements en un mandat-poste ou timbres-poste avec 25 centimes en plus) à M. V. GALLET, éditeur, rue Bouslan, 27, à Bordeaux.

HYGIÈNE DES FAMILLES.

La Matière médicale vient de publier d'un produit qui rend de grands services dans les hôpitaux et qui est dû à un praticien distingué.

Les résultats des plus heureux ont été obtenus tous les jours l'efficacité du *Vin de Quinquina Cabanes* (M. Cabanes) la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lacto-Phosphat de chaux et de fer, substances qui font partie intégrante de notre organisme, sont exécutées le Quinquina, substance héroïque, qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qui ont cherché inutilement dans autres vins médicaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ces vins prennent le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le *KINA-CABANES (VIN DU DOCTEUR CABANES)*, donnera au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra apte à remplir de nouveau son rôle réparateur et à influencer régulièrement l'économie altérée par la *Chlorose, l'Anémie, les carences* qui dominent la pathologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortège décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, langueurs d'estomac, spasmes nerveux, etc.

Le *KINA-CABANES* sera toujours pris avec succès par les jeunes filles chlorotiques, dans les pertes blanches, les pâles couleurs, les faiblesses générales, les langueurs d'estomac le manque d'appétit, l'épuisement prématuré, occasionné soit par l'excès du travail ou des plaisirs, dans l'amaigrissement, les troubles digestifs, et des organes génito-urinaires, stérilité chez la femme, impuissance chez l'homme, chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance fatigue ; chez les vieillards qui sont affaiblis par l'âge et qui débrent difficilement, dans les maladies de consommation, *marasme, hypocondrie, les névroses*, etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces multiples.

Ce vin se trouve dans toutes les pharmacies, principalement chez M. COUVEUR, rue Neuve, 30, à Roubaix.

PRIX : 4 fr. ; envoi par 6 bouteilles, en adressant un mandat de 20 francs à la Pharmacie L. PIETTE, à Toulouse, et pharmacie centrale de France, Paris. 6954 (c.)

Nouvelles du soir

On lit dans le *Journal des Débats* : « Les partisans du scrutin de liste ont espéré un instant obtenir le concours des députés de la droite libérale. Il est maintenant certain que ces derniers sont résolus à appuyer un amendement signé par MM. Antonin Lefèvre-Pontalis, Paul Collin, Mathieu-Bodet et 20 autres députés proposant de remplacer l'art. 14 du projet de la commission favorable au scrutin de liste, par la disposition suivante : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nommeront un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont l'étal sera annexé à la loi et ne pourra être modifié que par une loi spéciale. » D'autre part, on sait qu'un certain nombre de députés appartenant au parti constitutionnel opposeront au scrutin de liste le système mixte contenu par MM. Francisque Rive et Alfred André. » Petite bourse du soir : Emprunt 104.58 3/4, Turc 28.70.

« Lello noire, et reculant mes doigts avec une sorte de terreur, je dis d'une voix dont l'émotion n'était pas feinte :

— Ces cheveux sont ceux d'une morte...

Lello Lelli eut un tressaillement que je remarquai.

Alors fixant sur lui mes yeux qui flamboyaient à travers les trous de mon masque, j'ajoutai :

— Cette femme est morte assassinée !

Un cri d'effroi s'éleva parmi les assistants.

— Il est sorcier ! dit-il.

— C'est le démon ! répliqua un autre.

— Ce qui est sûr, dit Lello en portant la main à sa ceinture, c'est que je regarde sa parole comme une insulte.

— Je n'ai cependant pas encore dit que tu fusses l'assassin ! répliquai-je.

Et je dégainai à mon tour.

— Encore ? demanda Alonso.

— Ah ! cette fois, maître, vous n'étiez pas présent pour empêcher ce duel... et puis, eussiez-vous été là, malgré le respect que vous m'inspirez, je doute que vous eussiez exercé assez d'influence sur moi pour mettre une digne à l'expression d'une colère qui,

rançon, à merci, sa vie à tenir sous ma dague, comme sa gorge sous mon pied. Le vaincre en duel, lui transpercer la poitrine et le laisser sur le pavé sans parole et sans pensée, pourquoi ? N'en seriez-vous pas moins resté sous le coup d'une accusation qui est pour vous une lente torture... Il fallait donc le vaincre. Toutefois, si vous, sinon lui faire la partie meilleure, du moins lui laisser une chance de ne pas la jouer.</